

Dossier : Association Foncière Pastorale



Inauguration du parcours de santé.

- Vie communale et sociale
- Avancée des travaux de Sutrieu

- Plan Local d'Urbanisme
- Inauguration du parcours de santé

INFOS PRATIQUES

Mairie principale : 04 79 87 33 57

1, place de la Mairie • Belmont • 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromeysurseran.fr • **Site internet :** www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30

Mardi de 9h00 à 12h00 / **Jeudi** de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Mairies déléguées : permanences ou rendez-vous

Lompnieu ou Vieu :

Jeudi de 9h00 à 12h00

Sutrieu :

Lundi de 9h00 à 12h00

Bienvenue aux nouveaux arrivants !



Vous venez de vous installer sur la commune : nous vous souhaitons la bienvenue !

Nous vous invitons à vous présenter à la mairie afin de vous faire connaître et de pouvoir ainsi bénéficier de tous les renseignements utiles à votre quotidien (écoles, démarches administratives, inscription sur les listes électorales...) ou à votre pleine intégration (vie associative, manifestations communales...).

Madame la Maire reste à votre entière disposition pour un rendez-vous à la mairie.

Recensement militaire

Vous êtes Français, Française et vous allez bientôt avoir 16 ans. Vous voulez vous inscrire à un examen (BEPC, Bac...), on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir.

Vous pouvez effectuer cette démarche soit par internet sur <https://www.service-public.fr/> soit aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile.

Il s'agit d'une démarche **obligatoire** que vous devez effectuer dans les trois mois qui suivent **votre seizième anniversaire**.



Lutte contre le mal-logement



La communauté de communes Bugey-Sud dispose d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), dont le but est d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments, de

favoriser le maintien à domicile des seniors, de lutter contre le logement vacant mais aussi d'identifier l'habitat indigne et d'y remédier.

Vous êtes locataires et pensez habiter dans un logement non décent ? Vous pouvez faire un signalement via la plateforme HISTOLOGE.

Cette plateforme vous permet de signaler vos problèmes (absence d'équipements essentiels, problèmes de sécurité, mise en danger de votre santé...). Votre signalement sera transmis à l'administration compétente et un accompagnement sera mis en place pour vous aider dans vos démarches et vous assurer une bonne prise en compte de vos droits.

Pour rappel, la commission sociale est à votre écoute pour accompagner ou orienter chacune des personnes en difficulté. La proximité et la réactivité des élus locaux permettent de débloquent des situations de fragilité ou de précarité.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Déneigement



La neige se fait de plus en plus rare mais perturbe notre quotidien quand elle arrive !

Comme chaque année, la commune de Valromey-sur-Séran met tout en œuvre pour apporter un service de déneigement de qualité. Les tournées sont organisées

en fonction des priorités de voiries. Nous vous demandons de l'indulgence car malgré toutes les mesures prises, les chutes de neige restent aléatoires.

Pour rappel, le déneigement est organisé en trois circuits :

- de Belmont à l'Observatoire de la Lèbe, assuré par l'entreprise Meaudre,
- Sutrieu-Lompnieu, assuré par l'entreprise Gros,
- Vieu et Saint-Maurice, assuré par les agents communaux.

Nous vous rappelons que seules les routes communales sont déneigées.

Le maximum est fait pour la sécurité de tous.

Nous comptons sur votre compréhension !

Pensez à télécharger l'application Illiwap !

Facile d'accès et gratuite, l'application est téléchargeable et permet de :

- **vous alerter** : vigilances météo, coupures d'électricité, travaux...
- **vous informer** : actualités, événements, dates des conseils municipaux... Vous pouvez également vous abonner aux stations des autres communes.
- **effectuer un signalement**.

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE



Sécurité dans les villages



Si la vitesse est limitée à 50 km/h dans les agglomérations, elle n'en doit pas moins être strictement adaptée aux particularités locales.

Il est de nombreux endroits dans nos villages où il est imprudent de dépasser les

25 km/h en raison de la l'étroitesse de la voie ou du manque de visibilité, au risque sinon de mettre en danger les riverains en particulier les enfants et les personnes âgées.

La commune ne peut pas répondre par des aménagements sécuritaires à toutes les situations. Les contrôles de gendarmerie demandés pour sensibiliser ou verbaliser les conducteurs ne peuvent être qu'occasionnels.

Aussi, nous demandons à chacune et à chacun de **faire preuve du sens des responsabilités** en levant le pied et **en respectant impérativement les règles de prudence** dans les villages.

Chères Valsérantines, chers Valsérantins,



L'année 2024 s'est achevée avec des événements qui ont permis de renforcer les liens entre les générations et d'offrir des moments de rassemblement dans notre commune. La pièce de théâtre, le repas des aînés, le goûter des enfants, et les « Folies des Valromey » ont été des occasions de se retrouver et de partager des instants de convivialité. Ces événements ont été rendus possibles grâce à l'implication des bénévoles. Je tiens particulièrement à saluer la jeune équipe des Artarins, qui, avec audace, enthousiasme et un grand sens des responsabilités a su encore une fois faire de cet événement un succès rassemblant toutes les générations. Leur engagement montre que l'énergie de notre jeunesse peut être mise au service de la collectivité.

A l'heure où notre pays connaît des fractures et des tensions, il est plus que jamais essentiel de rappeler la place que joue la commune, échelon de proximité. C'est avant tout un lieu où l'on se connaît, où l'on échange et où l'on agit ensemble.

Le projet de réhabilitation de la mairie de Sutrieu est en cours, les travaux devraient être terminés à la fin du printemps. Nous avons eu raison de lancer des projets au moment où les financements étaient disponibles, permettant ainsi d'améliorer notre cadre de vie, de rénover notre patrimoine. Les prochains budgets communaux se présentent sous un jour plus incertain, ce qui doit nous amener à une gestion plus prudente des ressources disponibles. Cela n'empêche pas notre détermination à poursuivre d'autres réalisations (parking et halle de Chon-

gues, rénovation thermique des logements communaux...). Les études préalables sont déjà réalisées.

Je terminerai en rappelant que le rôle du maire est d'être à la fois votre interlocuteur local, pour entendre vos besoins mais aussi le garant des intérêts de la commune dans toutes ses dimensions. En plus de ce rôle essentiel au niveau local, il est également indispensable que notre commune soit engagée au sein de la communauté de communes. De plus en plus de compétences sont exercées à l'échelon intercommunal : l'aménagement du territoire avec un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours de réécriture, le développement économique, la transition écologique ou encore l'amélioration des services publics.

Ce partage des compétences entre les communes et la communauté de communes nécessitent un dialogue constant et une coopération active.

Je vous réaffirme mon engagement à mener à bien toutes ces missions. Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale : adjoints, maires délégués et conseillers municipaux qui par leur implication et leur travail contribuent à nos réalisations. Leur rôle est fondamental dans l'esprit d'équipe qui nous guide.

Pour cette année 2025, je vous souhaite à toutes et tous une très belle année : santé et bonheur. Qu'elle soit riche de projets pour notre commune et de belles occasions de nous retrouver ensemble.

Pauline Godet,

Maire de Valromey-sur-Séran

Non renouvellement du Conseil Municipal Jeunes

Le deuxième mandat des Conseillers Jeunes est arrivé à son terme en octobre dernier.

Les 11 jeunes conseillers, dont certains en étaient à leur second mandat, ont, au cours de ces deux ou quatre années, fait preuve d'un parfait engagement, assistant aux réunions avec assiduité et s'impliquant dans les actions proposées dont vous avez été tenus informés au fil des mois.

Les nouveaux lycéens et collégiens sont happés par de nouvelles activités et les plus jeunes n'ont pas émis le souhait de renouveler l'expérience. En réponse à l'appel à candidature lancé dans le dernier bulletin, une seule jeune s'est manifestée, ce qui ne permet malheureusement pas de poursuivre le CMJ.

Ce fut pour tous une belle expérience citoyenne qui posera peut-être des jalons pour l'avenir ...

Il est possible, cependant, que vous rencontriez nos anciens CMJ lors d'activités initiées par la Commission Sociale en faveur des enfants ou des aînés, puisqu'ils se sont montrés partants même sans mandat « officiel ».



Association Foncière Pastorale



En 2020, la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) a été le résultat de la volonté de la commune de Belmont-Luthézieu et de plusieurs propriétaires convaincus qu'il fallait entreprendre une action pour éviter un phénomène de déprise : embroussaillage, dégradation du paysage, perte d'intérêt des exploitants agricoles du secteur, difficultés d'accès au foncier pour des agriculteurs en début d'activité et risque de développe-

ment d'incendies en période de sécheresse.

L'AFP de Belmont-Luthézieu, autorisée par arrêté préfectoral, a pour objectif de faciliter les conditions de mise à disposition de terrains pastoraux et agricoles et leur valorisation, en favorisant le regroupement des parcelles à l'intérieur de ce périmètre. Elle réunit 231 propriétaires fonciers et s'étend sur une surface de 153 ha, répartie sur 17 secteurs de la commune.

L'Association met les terrains à la disposition d'exploitants qui en assurent l'entretien et acquittent le montant d'une location reversée aux propriétaires, déduction faite d'une contribution à l'AFP. Les exercices 2021 et 2022 ont été consacrés au lancement de l'AFP, sa mise en route administrative ayant nécessité un peu de temps.

Treize agriculteurs présentant des projets jugés intéressants se sont vu confier l'exploitation de ces parcelles : éleveurs de bovins-lait, bovins-viande, ovins-viande, caprins en production fromagère et chevaux d'agrément...

Ainsi le coteau d'Hostel est-il pâturé par les brebis de Lauryane Gandin. Ces pentes sont bien adaptées aux chèvres et brebis et, malgré leur faible rendement fourrager, ont permis l'installation d'une exploitation viable sur notre commune.



Témoignages de l'AFP de Chavornay

L'AFP de Chavornay, créée en 2020, arrive, après un long processus administratif, à la phase positive de son objet : la reconquête de terrains abandonnés et le maintien du pastoralisme.

Cette association d'une centaine de propriétaires permet de pérenniser l'exploitation et de rouvrir un territoire composé de quelque deux cents parcelles dispersées dans la montagne. Désormais en ordre de marche, elle s'étend sur 113 ha, étagés depuis le village de Chavornay jusqu'au pied de la balise de l'aviation civile au sommet du « Quarme », à 1443 m d'altitude.

Les diverses opérations engagées au fil des années permettent d'ouvrir des pâturages par broyage et élagage, de créer ou améliorer des accès, de récupérer des sources afin de réaliser des points d'abreuvement pour le bétail et d'installer des clôtures.

Cinq exploitants se partagent ces différents espaces aussi bien en élevage bovin, équin, ovin, caprin qu'en prés de fauche. La surface ainsi entretenue s'ouvre de nouveau au pastoralisme et ce paysage qui se refermait d'année en année autour des villages retrouve sa vocation initiale. Le risque d'incendie inhérent à l'embroussaillage et aux saisons de plus en plus sèches se trouve de ce fait limité.

Robert Serpol, Maire délégué d'Arvière-en-Valromey

Témoignage

Dans le cadre de notre choix d'installation en chèvres et brebis laitières avec transformation fromagère et vente directe, nous avons pu concrétiser notre projet grâce au travail de l'Association Foncière Pastorale créée sur la commune.

La mise à disposition de ces parcelles jouxtant le bâtiment d'hivernage (coteau d'Hostel notamment, adapté aux petits ruminants et idéal pour des races rustiques), nous a permis d'assurer la viabilité du projet.

Par ailleurs, les chèvres et brebis, pâturent de manière complémentaire, participent à l'entretien et à la réouverture de ce milieu en déprise.

Cette année, grâce aux travaux financés dans le cadre de l'AFP, nous bénéficierons de l'aménagement de clôtures semi-permanentes et de broyage pour la création de passages pour le troupeau.

Lauryane Gandin, agricultrice à Samonod

L'AFP travaille sur des projets de reconquête pastorale afin d'améliorer la productivité et de faciliter la tâche des exploitants : débroussaillage, élagage, réhabilitation de captages et de points d'eau pour permettre l'abreuvement des troupeaux, fourniture et pose de clôtures... Un inventaire des besoins en travaux a été réalisé avec les exploitants.

Des travaux de clôture et de débroussaillage sont programmés pour 2025. Vont en bénéficier :

- Lauryane Gandin,
- EARL de l'Adoue,
- Tao Ferrier,
- GAEC de la Bourbellière,
- Gaec de la passion limousine.



L'AFP est éligible à l'obtention de subventions (environ 70% du budget) via l'Europe, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département pour la réalisation de ce type de travaux.

Coût des travaux : 29 000 euros HT financés à hauteur de 23 000 euros par des subventions, le reste étant à la charge des éleveurs.



Cofinancé par
l'Union européenne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Quelques chiffres (2020) concernant notre commune

La surface agricole de 1 852 hectares représente un peu plus de 30 % de la superficie communale, dont 1 373 hectares de prairies permanentes et 479 hectares de terres labourables pour la polyculture.

- 1 035 unités de gros bétail,
- 28 sièges d'exploitations sur le territoire de la commune,
- 8 exploitations ayant leur siège à l'extérieur de Valromey-sur-Séran exploitent des terres sur la commune.

INFORMATIONS COMMUNALES

Voici un compte-rendu succinct des délibérations du conseil municipal.

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage

• Délibérations du 9 septembre

Vente d'une portion d'un chemin rural situé hameau de Fossieu

Les éléments cadastraux (contenance et nouvelle numérotation) ayant été fournis par le géomètre en charge du dossier, la vente pourra avoir lieu chez le notaire. Vote à l'unanimité.

Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Les communes ont l'obligation depuis mars 2023 de définir des zones d'accélération par filières pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable. Cette identification doit se faire après une concertation locale. La commune propose de retenir prioritairement le photovoltaïque en toiture, le développement de la filière bois énergie, le maintien de la filière hydroélectricité sur le Groin. Une étude d'opportunité sur un projet privé sur le Séran est en cours. La commune ne souhaite pas voir l'éolien se développer sur son territoire. Vote à l'unanimité.

• Délibérations du 14 octobre 2024

Mise à disposition de la toiture du hangar technique à la NEC (Nouvelles Énergies Citoyennes du Bugey)

La commune a sollicité la NEC pour réaliser une étude de structure sur le toit du bâtiment technique afin de déployer des panneaux photovoltaïques. Vote à l'unanimité.

Affouages 2024

Les élus décident le maintien de l'affouage sur la commune, fixent la taxe affouagère à 30 €, valident le règlement et nomment les garants. Vote à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle au Club d'aviron

Quatre jeunes Valserentin(e)s adhérents de ce club ont été, cette saison, sacrés champions de France en catégorie J16. Les élus saluent cette performance et les encouragent en votant une subvention exceptionnelle de 300 € au Club d'aviron de Bugey-Sud.

• Délibérations du 2 décembre 2024

Budget AFP (Association Foncière Pastorale) : avance de la commune

Les travaux de débroussaillage et de clôture au profit des agriculteurs membres de l'AFP vont débuter. Ces travaux d'un montant global de 35 074 € sont subventionnés à hauteur de 28 876 € (Région), le reste étant à la charge des exploitants. Il est proposé d'effectuer une avance de trésorerie de 29 000 € du budget général au budget de l'AFP en attendant le versement de la subvention par la Région. Cette avance sera restituée une fois la subvention perçue. Vote à l'unanimité.

Vente d'une portion de chemin rural situé au hameau de Pont

Une enquête publique a été réalisée pour céder à M. Hodoul et Mme Michelier, comme suite à leur demande, une portion de terrain à Pont. Le bornage nécessaire a été réalisé pour déterminer le numéro de la parcelle et la surface réelle à céder. Le prix est fixé à 343 € conformément à l'estimation des domaines. Les conditions sont réunies pour signer cette vente chez le notaire. Vote à l'unanimité.

Sortie du SIVOM de la commune de Talissieu au 1^{er} janvier 2025

Les conditions de sortie de la commune ont été validées entre les parties. Le conseil syndical s'est prononcé favorablement sur les conditions négociées de ce départ (pas de transfert de biens hormis l'école communale, pas de compensation financière sur le patrimoine ou le résultat de clôture, versement par la commune de Talissieu au SIVOM de l'équivalent d'une année de contribution répartie sur 3 exercices). Vote à l'unanimité.

Subvention école Montessori

Versement d'une subvention à l'école Montessori à hauteur de 25 €/enfant, soit 200 € comme pour les autres écoles du Valromey. Vote à l'unanimité.

Arrêté municipal d'interdiction des quads et motocross



Il apparaît que nos chemins de randonnée et voies forestières sont de plus en plus fréquentés par des quads ou motocross. L'attention de la commune a été appelée sur des individus ou groupes d'individus irrespectueux des riverains comme de l'environnement. Considérant que ces comportements ne peuvent être tolérés et que certains chemins à vocation pédestre ne se prêtent nullement à la circulation de tels engins, les élus ont décidé d'en limiter l'accès. Aussi, une interdiction a été décrétée par arrêté municipal sur les chemins recensés dans le livret de randonnées publié par la commune. Ces chemins, souvent étroits et proches d'habitations ou de sites touristiques, sont exclusivement réservés aux piétons et cyclistes.

Il est en outre rappelé que l'accès de ces chemins par des engins motorisés autorisés est strictement limité aux ayant-droit (chasseurs en action de chasse, agriculteurs...). L'arrêté municipal et la signalisation adaptée seront affichés.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les travaux d'élaboration du futur PLU sont toujours en cours. La dernière réunion, associant les Personnes Publiques Associées (PPA), a eu lieu le 26 septembre. La dernière version des documents (règlement et cartes de zonage) est consultable en mairie de Belmont. Le registre est toujours disponible pour recueillir vos remarques.

L'arrêt du PLU devrait avoir lieu au mois de mars. S'en suivra le travail d'analyse par les PPA pour avis (3 mois), puis la phase d'enquête publique. Cette dernière devrait avoir lieu à l'automne. Une large communication sera faite en amont sur les dates et modalités de présence du commissaire enquêteur. Le PLU pourrait ainsi être approuvé à la fin de l'année 2025.

Inauguration du parcours de santé

Dimanche 17 novembre, les Conseillers Jeunes ont, aux côtés de Madame le Maire, inauguré le parcours de santé, projet de leur mandat.

L'idée, qui a germé peu après la mise en place de ce deuxième CMJ, a pris forme au fil des réunions. Après avoir repéré un parcours le long de la cascade de Cerveyrieu, présélectionné quelques modules sportifs sur catalogue, une visite a été faite sur le site pour valider leur positionnement. Un dossier a ensuite été monté avec des éléments financiers réels et deux demandes de subvention ont été formulées. Une présentation a été faite en Conseil Municipal par le jeune Maire appuyé de deux collègues. Le projet a reçu un accueil favorable ; les agrès ont été commandés et durant l'été ils ont été mis en place par les agents municipaux.

Ce 17 novembre, profitant des derniers beaux jours de l'automne, rendez-vous a été donné sur place et ce fut l'occasion de remercier officiellement la caisse locale du Crédit Agricole de Champagne, qui avait répondu favorablement à la demande de subvention soumise, l'association ARLO qui a servi d'intermédiaire pour percevoir les fonds (dont seule une association pouvait bénéficier) et les reverser à la Mairie, les propriétaires qui ont accepté que des agrès soient installés sur leurs parcelles, les élus qui ont soutenu le projet, les agents qui ont effectué les terrassements nécessaires et la mise en place, les jeunes et leurs parents.

Après le discours de Pauline Godet et le coupé de ruban par Maël Moronnoz, Maire du CMJ, tous ont cheminé le long des agrès, essayés et validés par les jeunes, avant de partager un verre de vin chaud ou de jus de fruit.

Pour terminer ce projet, il reste aux jeunes conseillers à dessiner les pancartes d'entrée et de fin de parcours, qui seront mises en place au printemps prochain.

N'hésitez pas à emprunter le sentier et pourquoi pas à vous essayer à quelques exercices sportifs !



Frelon asiatique

• Premier bilan de la lutte 2024 en Bugey-Sud

Où en sommes-nous de la lutte ? Des nids très actifs ont été découverts jusqu'au 30 novembre dernier. Il a fallu les neutraliser et constater que les frelons étaient bien présents et que les larves abondaient. Espérons que le maintien des températures fraîches permette une rapide baisse d'activité. Dans Auvergne-Rhône-Alpes, le frelon s'est développé de manière exponentielle avec plus de 10 000 nids déclarés à ce jour ; sur Bugey-Sud, plus de 200 nids ont été détruits grâce aux financements de l'intercommunalité et des communes contre une centaine en 2023. La campagne de piégeage de printemps a également permis de neutraliser plus de 1200 insectes. Sur la commune, 20 signalements ont été effectués et 14 nids ont été détruits. Afin de mieux préparer la lutte 2025, il est impératif de continuer à déclarer les nids, détruits ou pas, sur la plateforme du Groupement Défense Sanitaire (GDS).

Moustique Tigre

• Agir pour limiter les nuisances du printemps prochain !

« C'est le moment... »

Continuez la chasse aux gîtes larvaires ! Neutralisez toutes les zones de ponte afin de limiter les éclosions au printemps prochain en vidant scrupuleusement vos récipients ou réservoirs d'eau : vases, soucoupes...mais aussi rigoles, terrasses sur plots, pneus...

Malgré leur petite taille, environ 0,5 mm, les œufs de moustique-tigre ont la capacité de résister au froid durant l'hiver ! 30 jours consécutifs de gel sont nécessaires pour détruire les œufs. Les œufs pondus à l'automne entreront en diapause pour n'éclore qu'au début du printemps suivant, lorsque les conditions seront de nouveau favorables. Il est donc important de continuer à agir pour détruire les gîtes larvaires afin de limiter au maximum les éclosions fin avril - début mai 2025 !

contact@Agirmoustique.fr

INFORMATIONS COMMUNALES

Rénovation de la mairie de Sutrieu



Les travaux de rénovation énergétique de la mairie déléguée de Sutrieu ont commencé le 21 octobre 2024 et sont prévus pour être terminés le 1^{er} avril 2025.

Le bâtiment sera décrépé et retrouvera des façades en pierre apparente.

Les deux appartements locatifs (T2 et T4) seront entièrement refaits à neuf et mis aux normes.

Les parties communes de l'entrée seront isolées et rafraîchies.

Les personnes à mobilité réduite auront désormais accès aux sanitaires et à toutes les salles. Ces travaux contribueront à embellir le centre du village.

Cabanes à livres



Des caisses de livres avaient été installées dans les fours de Belmont, Don, Lompnieu et Sutrieu. Suite à différents problèmes, nous avons décidé de les supprimer et de mettre en place des cabanes à livres qui seront construites par nos agents techniques. Elles seront mises en place à Belmont, Lompnieu et Sutrieu. A Don, le bâtiment de la gare a été réaménagé en bibliothèque par Véronique et Alain Corbel. Nous les remercions pour cette initiative et le travail effectué.

Des formations aux gestes qui sauvent

A l'issue de la conférence santé d'avril 2024, il a été envisagé de proposer aux habitants de notre commune des séances de formation aux gestes de premiers secours. L'intérêt des différentes formations et leur contenu avaient fait l'objet d'une présentation par madame Dominique Monod, formatrice à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP01).

La commune a pris en charge le coût des sessions et retenu la formation « Les gestes qui sauvent » (GQS).

27 habitants se sont inscrits. Deux journées de formation ont été organisées dans la salle de la mairie déléguée de Chongnes.

Durant la session ont été fournies des explications théoriques et réalisés des exercices pratiques essentiels

dans diverses situations : malaise d'une personne, étouffement d'un bébé, saignement après un accident, perte de connaissance. Il a été fait une démonstration des gestes appropriés dans diverses situations : position latérale de sécurité, massage cardiaque, utilisation des défibrillateurs (DAEL) installés sur les murs des mairies ou des églises.

Des certificats de participation ont été délivrés aux personnes ayant suivi ces formations par l'organisme UDSP01. Ces personnes ainsi formées sont une ressource précieuse pour le secours aux personnes dans notre commune.

A noter que ces séances d'initiation viennent conforter les actions d'information et de formation conduites en milieu scolaire.

Voirie et autres travaux dans la commune

Pour 2025, la commission travaux/voiries de Valromey-sur-Séran a proposé 9 projets pour la réfection de la voirie transférée à la communauté de communes Bugey-Sud. Il s'agit de la rue des Deux Fontaines (section 1), du chemin des Carrières, de la rue de la Comture, de la rue de Lordan, du chemin de Chavillieu, de la route du Bac des Combes, du chemin de L'Adoue, du chemin sur les Bois (section 1) et de Blanod

Les différents projets entrepris par la commune en 2024 seront terminés au premier semestre 2025 :

- parking de l'église de Lompnieu,
- mise en place d'un aménagement en test pour réduire la vitesse à Lompnieu,
- recensement des chemins ruraux,
- sécurisation dans le village de Sutrieu.

La commune travaille également sur la sécurisation du village de Samonod et sur le parking de Chongnes.



Création de l'école de Vieu à Chongnes

Esquisse historique sur le Haut-Valromey par J.-H. Rousset

Texte rédigé fin du XIX^e siècle

En 1865, la commune de Vieu, en voie de faire construire à Chongnes une maison d'école pour les deux sexes, sollicitait du gouvernement de Napoléon III l'autorisation de construire cette école et un secours pour en seconder l'exécution. Cette autorisation et ce secours se faisant par trop attendre au gré de ses paroissiens, le curé eut l'inspiration de s'adresser lui-même directement à l'impératrice Eugénie et d'implorer pour ce projet l'appui de sa haute recommandation. Le 13 juillet 1865, il lui adressa la lettre suivante dont le texte est conservé aux archives paroissiales de Vieu.

« Madame,

Il y a trente-trois ans que je suis venu frapper à la porte du palais des Tuileries sous la vénérable reine Marie Amélie et ma demande (un ostensor en argent) m'a été gracieusement accordée.

Encouragé par ce précédent et par le bruit de vos largesses qui remplit aujourd'hui la France et l'Europe, j'y reviens, à 60 ans avec la même confiance que la première fois, non plus pour demander à Votre Majesté une faveur pécuniaire sur sa cassette, mais seulement un mot de votre auguste bouche à son excellence le ministre de l'Instruction Publique en faveur d'un projet de construction de maison d'école pour ma commune, la commune de Vieu (AIN) projet enfoui depuis janvier dernier dans les cartons du minis-

tère et qui en sortira enfin, j'en suis sûr, avec les fonds nécessaires à sa réalisation sur la plus petite recommandation de Votre Majesté.

C'est dans l'espérance que j'ai l'honneur... »

Trois jours après, le 18 juillet, l'impératrice répondait qu'elle s'occupait de l'affaire et, le 12 août suivant, le ministre lui-même accusait réception de sa supplique et l'assurait de ses bonnes dispositions.

Enfin le 30 janvier 1866 un secours de 8 000 francs était accordé par le ministre Duruy à la commune de Vieu pour l'aider dans la construction de sa maison d'école.

Le 6 octobre de la même année, l'adjudication eut lieu pour la somme de 14 663 francs.

La maison (mécréants, voilez vous la face), la maison fut bénite avec solennité l'un des premiers dimanches d'octobre 1868. Quelques jours après, M. Martinand, instituteur, et Melle Martinand, institutrice, faisaient leur rentrée dans l'école et ouvraient les classes.

Depuis la loi Jules Ferry en 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 3 ans pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France.



Mémoire

Conférence sur « La Résistance dans le département de l'Ain »

« Comment perpétuer le devoir de mémoire ? » se demandait Le Progrès dans son édition du 10 novembre dernier. Le Comité du Mémorial Valromey Lèbe n'a pas tardé à apporter la réponse en proposant l'après-midi même, en partenariat avec la commune de Valromey-sur-Séran, une conférence sur « la Résistance dans le département de l'Ain ».

C'est devant une salle comble de la mairie de Belmont, où plus de 130 personnes avaient pris place, que Pauline Godet, maire, a ouvert la séance. Puis Michel Pras a présenté, au nom du Comité du Mémorial, les deux conférenciers conviés pour l'exercice, Dominique Erster et Gérard Gambier, auteurs de l'ouvrage « Les maquis de l'Ain », avant qu'Henri Reynaud, ancien ambassadeur de France, ne remette la conférence en perspective avec celle donnée deux ans plus tôt sur « Le Valromey dans la Résistance ».

Diapositives à l'appui, Dominique Erster et Gérard Gambier ont, plus d'une heure durant, expliqué pourquoi notre département, par son relief comme par la naissance précoce d'un mouvement de Résistance, puis grâce au vaste déploiement des maquis dans le Bugey, a joué un rôle de premier en France dans la lutte contre l'occupant nazi, affrontant entre février et juillet 1944 les trois grandes opérations de répression de la *Wehrmacht*, *Korporal*, *Frühling* et *Treffenfeld*, que les hommes du colonel Romans-Petit ont su mettre en échec. Ils se sont attachés à présenter les différentes facettes de la Résistance dans l'Ain, celle des villes comme celle des montagnes, les parachutages d'armes comme les opérations de sabotage ferroviaire, mettant un accent particulier sur le rôle des fermes du Bugey et du Haut Valromey dans l'action des maquis.



Mélanie Richard, professeur d'histoire géographie au Lycée du Bugey, et Isabelle Jaillard, pour le Comité du Mémorial, ont ensuite animé le débat initié par la conférence, les échanges se poursuivant lors du verre de l'amitié offert par la commune.

Par leur connaissance du dossier, Dominique Erster, fin connaisseur du plateau de Retord, qui a arpenté les hauts lieux de ces combats, et Gérard Gambier, petit-fils de Gaston Gambier, alias Augé dans la Résistance, auront su passionner leur public en lui faisant revivre ces années. A noter que leur livre, « Les maquis de l'Ain » a rencontré un excellent accueil parmi les participants à cette rencontre.

Opération « devoir de mémoire » réussie à la veille du 11 novembre !

Exposition de peinture et d'artisanat

L'édition 2024 a été un vrai succès. Les fidèles visiteurs ont pu apprécier la qualité et l'originalité des œuvres. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux talents qui ont apporté de la variété à cette exposition.

Ce week-end a été animé par plusieurs artistes, occasion bienvenue pour eux d'expliquer leur art et d'apporter des conseils aux visiteurs et, pourquoi pas, de leur donner envie de développer à leur tour un don caché !



Fête d'Halloween 2024

Nous avons fêté Halloween le 2 novembre 2024 et accueilli 70 enfants et petits-enfants à la salle polyvalente de Belmont.

Les plus jeunes ont écouté les récits d'une conteuse alors que les plus grands ont participé au jeu de rôles.

La soupe à la courge, le vin chaud et le buffet ont régalé les enfants, parents et grands-parents accompagnateurs.



Les Folies du Valromey

La troisième édition des « Folies du Valromey » organisée par l'association « Les Artarins » a eu lieu les 13 et 14 décembre à Belmont.

Un événement « bistronomique » qui proposait la dégustation d'huitres, de saumon fumé, de fondues savoyardes, de raclettes, de planches de charcuteries et fromages et autres mets sucrés. Le tout préparé avec la précieuse aide du restaurant « Les Caudalies ».

Près de 2 400 personnes sont venues au rendez-vous. Elles ont pu y apprécier la décoration, la convivialité et une belle ambiance de Noël ! Les fanfares « Cocktail de Zik » et « Fanfare Express » et les différents DJ ont animé ces journées.

Une initiation au biathlon laser était également proposée.

La visite du Père Noël, le spectacle de magie et le goûter organisés et offerts par l'association a ravi les enfants et les parents !

Tout comme les années précédentes, l'ambiance très chaleureuse a convaincu les visiteurs, qui ont dansé jusqu'au bout de la nuit.

Un grand merci aux organisateurs pour ce week-end et pour ces belles initiatives !



Repas des Aîné(e)s



Le repas annuel des Aîné(e)s de la commune s'est tenu sur deux journées les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

La commission sociale a accueilli les 220 convives qui ont fait honneur à l'invitation de la commune.

Le délicieux repas confectionné par le restaurant Les Caudalies a régalé les convives.

Cette manifestation festive s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse pour le plus grand plaisir des convives.

Un grand merci à tous les membres de la commission sociale, élus et bénévoles, pour l'organisation ainsi qu'à nos chanteurs pour leur animation !



Soirée théâtre

Le samedi 16 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir la troupe « Les Ain'provisibles ».

Ce jeu d'acteur non préparé devant le public a bluffé les spectateurs par le talent d'improvisation des comédiens conjuguant subtilité, complicité, esprit d'équipe et humour.

L'équipe municipale est très attachée à ces soirées qui ne demandent aucun frais à la commune grâce à l'engagement des organisateurs. Le montant des entrées est en effet calculé au plus juste pour financer la troupe. Ces soirées permettent surtout d'animer la commune en proposant des événements tout public plusieurs fois dans l'année.

AGENDA

- **Samedi 25 janvier de 15h à 18h** : La Dondelette allume le four de Don
- **Samedi 8 février** : vente de civets de sanglier et de boudin de porc de l'Amicale Chasse de Belmont à la Maison des Chasseurs de Neyrieu.
- **Samedi 15 février 2025** : vente de boudin par la Diane de Vieu
- **Dimanche 9 mars** : repas de la Sainte Agathe organisé par ARLO
- **Samedi 15 mars 2024** : vente de diots crus et cuits par la société de chasse « *L'Echo de la Lèbe* »
- **Samedi 26 avril** : journée de printemps organisé par ARLO à Lompnieu

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 04/11/2024, **Loris BRANDALISE CHENEVAL-PALLUD**, fils de Sophie CHENEVAL-PALLUD et Arthur BRANDALISE (Lompnieu)
- Le 05/11/2024, **Eliot IRAGNE GANDIN**, fils de Lauryane GANDIN et Emmanuel IRAGNE (Samonod)
- Le 16/11/2024, **Swan MONNOT**, fils de Sahra SCHOPPS et Alexis MONNOT (Don)
- Le 19/11/2024, **Estelle GRUFFY GEILING**, fille de Caroline GRUFFY et Guillaume GEILING (Chongnes)

Décès

- Le 04/05/2024, **Paulette MATTON née MONET** (Saint-Maurice)
- Le 09/10/2024, **Louis BERRARD** (Sutrieu)
- Le 21/10/2024, **Claude MARTIN née ROUX** (Neyrieu)
- Le 12/11/2024, **Olivier RENAUD** (Belmont)
- Le 02/12/2024, **Félix MATTON** (Saint-Maurice)

Les sapeurs-pompiers d'Artemare recrutent



Le Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare est constitué de 23 sapeurs-pompiers volontaires, dont 8 femmes. En 2023, ils ont assuré 563 interventions. Bien que ces effectifs puissent paraître conséquents, il est nécessaire de recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Si vous avez plus de 16 ans, que vous soyez un homme ou une femme, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire. Nul besoin d'être un sportif de haut niveau.

« Les sapeurs-pompiers volontaires sont des personnes ordinaires, qui accomplissent des actes extraordinaires »

Pour s'engager ou s'informer :

Informations au centre de secours le plus proche de chez vous : le Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare.

Le Lieutenant Hervé GONNOT, adjoint au chef de centre du CIS Artemare, sera ravi d'échanger avec vous sur les modalités d'engagement.

Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare : 3, chemin de Tornaival – 01510 Artemare
Mail : artemare@sdis01.fr - Tél. : 04.37.62.13.76

Merci Martine !

Martine Bailly s'occupait de la gestion des salles polyvalentes de la commune depuis plusieurs années. Elle a pris la décision de cesser son activité au 31 décembre 2024.

L'équipe municipale la remercie pour son travail sérieux, consciencieux et professionnel et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite. Désormais, pour toute demande de location, nous vous prions de vous adresser à la mairie. Nous vous ferons suivre, le moment venu, les coordonnées de la personne qui remplace Martine Bailly.

L'Echo des Hameaux

1, place de la Mairie
01260 Valromey-sur-Séran
Tél. : 04 79 87 33 57

Directeur de la Publication : Pauline Godet • **Rédacteur et Crédits Photos** : Commission culturelle • Mise en page et impression : Gonnet Imprimeur • Tirage : 930 exemplaires.